

**PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal
du MARDI 1^{er} Septembre 2015 à 20 H**

Sur convocation en date du 25 août 2015 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 1^{er} septembre 2015 à 20 heures en la salle habituelle de ses séances pour traiter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la séance :

- Création poste emploi aidé – C.A.E
- Suppressions de postes
- Convention avec le CIVC pour l'attribution d'une subvention pour les travaux d'hydraulique du vignoble chemin Jacquottes -Grains d'argent
- Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement de la CCGVM
- Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCGVM
- Création d'une climatisation dans la cuisine de la crèche municipale
- Décisions modificatives
- Informations et questions diverses

PRESENTS : Barbara NAVEAU, Antoine CHIQUET, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRE, Jean-Louis BRIZARD, Roger PIERRON, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, François LOURDELET, Patrice VELTZ, Michel TELLIER, Benoît BERNARD, Corinne ATHANASE., Marie-Christine ANDRY, Odile CUGNART.

ABSENTS EXCUSES ayant donné POUVOIRS : Marie PANIGAI ayant donné pouvoir à Barbara NAVEAU, Béatrice VAUTRAIN ayant donné pouvoir à Maryline LAFOREST.

ABSENTS EXCUSES : /.

ABSENTS NON EXCUSES : /.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Christiane BOUTHORS a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h et constate que le quorum est atteint avec 16 Conseillers Municipaux présents sur 18 en exercice.

Les Conseillers Municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Approbation du PV de la séance du 29 juin 2015

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 29 juin 2015, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.

- D.2015.60 : Création d'un emploi aidé en CAE

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du « contrat unique d'insertion » (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Notre commune peut donc décider d'y recourir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 90 % du taux horaire brut du S.M.I.C, dans la limite de 22h/semaine. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le recrutement d'un CAE à temps complet ou partiel permettrait d'étoffer les services de la crèche municipale en fonction des besoins de la collectivité tout en offrant la possibilité à cette personne d'acquérir des qualifications.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à procéder à la création d'un emploi d'agent polyvalent en crèche, par le biais d'un C.A.E. à temps non complet de 32h30 hebdomadaire et à procéder au recrutement d'un agent.

- D.2015.61 : Suppressions de postes vacants

Mme le Maire expose à l'assemblée :

- que compte tenu de la vacance de six emplois à temps plein suite à des raisons diverses (voir tableau ci-dessous), il est nécessaire, de procéder à la suppression des postes suivants :

Poste		Motif de vacation
ATSEM 1 ^{ère} classe	Temps plein 35h	Départ en retraite
ATSEM 1 ^{ère} classe	Temps plein 35h	Agent promu ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
Attaché	Temps plein 35h	Démission
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps plein 35h	Agent promu Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe
Rédacteur chef	Temps plein 35h	Mutation
Secrétaire de Mairie	Temps plein 35h	Agent promu Attaché

- que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 juin 2015 (courrier ci-joint)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de supprimer la totalité de ces postes à temps complet à compter du deux septembre de

l'an deux mil quinze.

- D.2015.62: Convention avec le CIVC pour l'attribution d'une subvention pour les travaux d'hydraulique du vignoble chemin Jacquottes-Grains d'Argent

Mme le Maire fait part aux membres du conseil de la signature d'une convention avec le CIVC permettant le versement de la subvention d'un montant de 22 376 € pour les travaux d'hydraulique du chemin Jacquottes-Grains d'Argent effectués par l'entreprise POTHELET d'un montant total de 116 142,00€ TTC. Cette subvention sera versée après présentation des justificatifs suivants:

- une copie détaillée des factures acquittées
- un certificat de paiement délivré par le comptable du Trésor Public
- une attestation de réception des travaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention susmentionnée ainsi que les pièces administratives et comptables afférentes pour permettre le versement de la subvention par le CIVC.

- D.2015.63 : Présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement de la CCGVM

Madame le Maire présente le rapport annuel 2014 sur prix et la qualité du service public d'eau potable et l'assainissement de la CCGVM.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement 2014 de la CCGVM.

- D.2015.64 : Présentation du rapport annuel 2014 sur l'élimination des déchets ménagers de la CCGVM

Madame le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la CCGVM.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014 de la CCGVM.

- D.2015.65 : Création d'une climatisation dans la cuisine de la Crèche

Suite à la mise en place du service de restauration à la charge de la commune pour les enfants fréquentant la crèche municipale « les Canaillous », et suite à la canicule de cette année, il s'avère indispensable pour répondre aux normes des conditions de travail du personnel chargé de la préparation des repas et à leur mise en chauffe, de procéder à l'installation d'une climatisation dans la cuisine. Deux devis ont été demandés aux sociétés CONRAUX et AD CONFORT. Après analyse

des offres, Mme le Maire propose de retenir le devis de la société AD CONFORT pour un montant de 2637,21 € HT soit 3164,65 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *de retenir la proposition de climatisation de la cuisine de la Crèche de la société AD CONFORT pour un montant de 2637,21 € HT soit 3164,65 € TTC.*
- *de prévoir une nouvelle opération d'investissement au budget :*
 - *opération 1320 « mise en place d'une climatisation dans la cuisine de la Crèche »*
 - *compte 2188 (autres immobilisations corporelles) : 3 164,65€ TTC*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents.*

- D.2015.66 : Décision modificative N°11

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, au vu de la mise en place d'un climatiseur dans le local de la cuisine de la crèche concernant l'opération 1320, de procéder à l'inscription budgétaire suivante :

Section d'investissement :

- Recette à l'opération 1320 « mise en place d'une climatisation dans la cuisine de la crèche », plus 3 164,65€
- Dépense au chapitre 020 « dépenses imprévues », moins 3 164,65 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la proposition de Mme le Maire pour les montants précisés ci-dessus,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

- D.2015.67 : Décision modificative N°12

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il a été nécessaire d'augmenter le stock de « vingt barrières étape 2 mètres » pour les services techniques. Le reliquat du montant alloué à l'opération 1401 « acquisition de matériel » est de 109 €. Afin de régler la facture à Sté ALTRAD COLLECTIVITES d'un montant de 840 € TTC, il est donc nécessaire d'augmenter le budget alloué à cette opération d'un montant de 731 €.

Il convient donc de procéder à l'inscription budgétaire suivante :

- Recette à l'opération 1401 « acquisition de matériel », plus 731,00 €
- Dépense au chapitre 020 « dépenses imprévues », moins 731,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver la proposition de Mme le Maire pour les montants précisés ci-dessus,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

Informations et questions diverses :

Point sur les travaux réalisés durant l'été 2015 :

- installation d'éclairage à économie d'énergie, dans le cadre de l'Agenda 21, dans les écoles maternelle et élémentaire ainsi qu'à la crèche et à la Maison des Associations,
- réfection des sols dans 4 salles de l'école maternelle,
- création d'un espace vestiaire pour le personnel,
- réaménagement de l'espace cuisine,
- création d'une clôture à l'école maternelle,
- création d'une aire de jeux aménagée dans la cour de l'école maternelle.

Mme le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder au renouvellement du store enrouleur et du rideau du dortoir de l'école maternelle dans un tissu classé anti feu qui seront réalisés sur mesure par la société la PASSEMENTERIE pour un montant de 646,55 €. Trois stores enrouleurs seront également installés à la crèche par la même entreprise pour un montant de 441€.

Il a été procédé à l'achat de 50 chaises pour un montant de 1108,50 € HT soit 1330,20 € TTC à la Société MEFRAN en investissement sur l'opération 1413 article 2184 acquisition tables stade.

Mme le Maire informe le conseil municipal de la signature de l'avenant annuel au contrat avec la société API pour la prestation de livraisons de repas et goûters pour la crèche et les écoles maternelle et élémentaire de DIZY. Elle précise qu'il sera nécessaire de remettre en concurrence ce contrat pour la rentrée 2016/2017.

Mme le Maire informe le conseil du renouvellement annuel en septembre du contrat de dératisation de la commune auprès de la CAMDA pour un montant de 1006,92 € TTC.

Mme le Maire informe le conseil du suivi des travaux relevant statutairement de la compétence de la CCGVM :

La mise aux normes de l'alimentation électrique des cloches de l'Eglise de DIZY sera effectuée en septembre par la Société BODET pour un montant de 2919 € HT soit 3502,80 € TTC, en même temps que le contrôle annuel des cloches.

Des travaux d'éclairage public seront effectués en septembre/octobre par la société DRTP, la mieux disante par rapport aux sociétés FME et INEO.

- Lot n°1 : Rénovation rue du Vieux château pour un montant global de 29 825€ HT soit 35790,00€ TTC
Le surcoût prévisionnel pour la commune si nous retenons le choix des leds serait de 8725 €
- Lot n° 2 : Extension du réseau d'éclairage public dans la zone commerciale « Porte du Vignoble », rue des Rechignons et rue des Bas Jardins, pour un montant global de 71 328 € TTC.

Mme Le Maire informe les élus des travaux réalisés par le Conseil Départemental : la passerelle donnant accès à la véloroute depuis le pont du canal, côté MAGENTA a été réalisée fin juillet. Une sécurisation a été demandée à l'arrivée sur le pont.

Mme le Maire donne la parole aux élus présents.

Patrice VELTZ demande quelle sera la communication pour le déroulement de la journée du Nettoyage des Coteaux le samedi 3 octobre. Antoine CHIQUET précise que les sections locales ont reçu un courrier, les inscriptions se feront en Mairie, des affiches seront mises dans les panneaux et un article dans l'Union.

Odile CUGNART présente le courrier de remerciement de Florian et Célia RENAUD pour le soutien apporté à leur action en Tanzanie. Elle informe aussi le Conseil du départ de l'Abbé Dubois Matra de la paroisse et de son remplacement par l'Abbé Fleury. Elle signale un problème d'éclairage au niveau de l'hôtel de l'église, un éclairage d'appoint sera mis en place en attendant les travaux de réfection globale.

Antoine CHIQUET rappelle les travaux effectués par l'Entreprise POTHELET cet été dans les chemins de vignes, chemin des Rosières et chemin des Grains d'Argent dont l'aménagement sera fini après les vendanges.

Jean-Louis BRIZARD demande que la CCGVM surveille l'enlèvement des ordures en porte à porte au vu des nombreuses dégradations des poubelles par le personnel de la société qui en a la charge. Ce problème récurrent est constaté par l'ensemble des élus du conseil.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 22 h.

La secrétaire de séance

Madame le Maire



Christiane BOUTHORS

Barbara NAVEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christiane Bouthors", with a long horizontal flourish underneath.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Barbara Naveau", with a long horizontal flourish underneath.